

**SYNDICAT MIXTE
D'AMÉNAGEMENT ET DE PROMOTION
DE LA TECHNOPOLE DE L'AGGLOMÉRATION MANCELLE**

COMITE SYNDICAL
Séance du 15 juin 2021

PRESENTATION DE DELIBERATION n°2021-18

Rapporteur : La Présidente

OBJET: La Fabrique à Entreprendre – Suivi post création d'entreprises – autorisation de conventionnement tripartite

Dans le cadre de son plan d'actions 2021, la Fabrique à Entreprendre entend renforcer le suivi post-crétion des créateurs d'entreprise.

En effet, il existe de nombreux dispositifs et acteurs de soutien à la création d'entreprise. Les principaux sont, d'ailleurs, partenaires de la Fabrique à Entreprendre. Néanmoins, ces acteurs sont principalement focalisés sur la sensibilisation / détection / accompagnement à la création d'entreprise. Peu œuvrent sur la post-crétion.

Il nous semble utile de renforcer cette action. Cependant, pour être pertinent, cet accompagnement doit porter sur un besoin précis, émanant du créateur et sur une temporalité donnée.

Nous vous proposons d'établir en tant que de besoins, une convention tripartite entre le SMAT/LFAE, le créateur d'entreprise et une structure partenaire qui réalisera cet accompagnement.

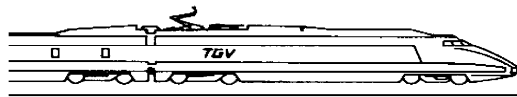
Cette convention décrira le besoin d'accompagnement exprimé par le créateur, la réponse de la structure accompagnante en termes de méthodologie, d'objectif, de durée de l'accompagnement et de coût et l'accord de la FAE pour financer cet accompagnement.

Tout créateur qui en exprimera le besoin pourra être éligible, néanmoins, priorité sera donnée aux créateurs n'ayant pas pu suivre le dispositif "parcours entrepreneur" (afin d'éviter tout doublon).

Pour cette première année, un budget de 15 000 € pourrait être allouée à cette action pour accompagner 10 à 15 créateurs, à prélever sur les crédits inscrits au BP 2021 au titre de la FAE à l'article 6228 *Rémunérations d'intermédiaires et honoraires*.

Je vous remercie de bien vouloir approuver la mise en place de ce dispositif et autoriser Madame la Présidente à signer les conventions tripartites qui résulteront de cette mise en place.

ADOPTE A L'UNANIMITE



Extrait du Registre des Délibérations

du Comité Syndical

=====

SEANCE du mardi 15 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 15 juin à 9 heures 30, les membres du Comité Syndical, sur convocation et ordre du jour adressés par voie électronique sécurisée et affichés le mercredi 9 juin 2021 par Mme Fabienne LAGARDE, Présidente en exercice, se sont réunis salle de Le Mans Innovation, 57 Boulevard Demorieux au Mans, sous la présidence de Mme Fabienne LAGARDE.

Conformément aux dispositions de la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, article 8, VII, prorogeant jusqu'au 30 septembre diverses mesures relatives à la tenue des assemblées délibératives des établissements publics dépendants des collectivités territoriales, de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, notamment en son article 6, IV et V, et de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, notamment en son article 6, la réunion du Comité Syndical s'est tenue par visioconférence. Le quorum fixé à 1/3 des membres est apprécié en fonction de la présence des membres dans le lieu de réunion mais également ceux présents à distance. Un même élu peut être porteur de 2 pouvoirs.

Sont présents :

Fabienne LAGARDE – Laurent PARIS (visio) - Véronique RIVRON (visio)- Patricia CHARTON (visio) - Jean-Marc LAFFAY - Pascal MARIETTE - Didier REVEAU

Absents et excusés :

Vanessa CHARBONNEAU - Dominique LE MENER - Noël PEYRAMAYOU – Dominique AMIARD – Anne BEAUCHEF - Patrick DEMAZIERES - Damienne FLEURY – Jacques GOUFFE - Coralie HEULOT - Patrice LÉBOUCHER - Jacky MARCHAND - Sophie MOISY - Olivier SASSO -

Procurations :

- M. PEYRAMAYOU à M. LAFFAY
- M. AMIARD à Mme LAGARDE
- Mme MOISY à Mme LAGARDE

M. Didier REVEAU remplit les fonctions de Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du jeudi 25 mars 2021 est approuvé.

Les Membres ci-dessus désignés ont signé au Registre après délibération en séance (signature de Mme La Présidente pour les élus présents à distance).

Le décompte des voix sur chaque question soumise au vote du Comité Syndical a été effectué conformément à l'article 6 des statuts du Syndicat modifié par arrêté préfectoral du 14 août 2018.